



Livret d'accompagnement du dossier de candidature



Guide d'inscription en

- ◆ Seconde Générale
- ◆ Seconde Bac Pro
- ◆ Seconde CAP

au Lycée Marcel Callo pour la rentrée **2024-2025**



RENSEIGNEMENTS IMPORTANTS

1- NOS ATTENTES

La **participation** en cours et le **travail personnel** sont les conditions indispensables de l'implication de chaque élève dans sa réussite scolaire. Les conseils des professeurs veillent à cet aspect pour aider chaque élève à construire son parcours de réussite, et pour l'accompagner dans la réalisation de son projet personnel.

La **propreté** et la **bonne tenue** sont des marques de **respect** que l'on a envers soi-même et envers les autres. C'est pourquoi, nous exigeons des élèves une tenue correcte, une attention à la présentation de leurs travaux, le respect des personnes, des matériels et des locaux.

2- ORGANISATION DES COURS

Les cours ont lieu tous les jours de la semaine du lundi au vendredi soir, de 8h00 à 12h00 et de 13h15 à 17h15, sauf les classes dont les emplois du temps peuvent se terminer à 16h15 certains jours.

Le mercredi après-midi est libre de cours pour toutes les classes de secondes.

Les élèves ne sont pas autorisés à quitter le Lycée en cours de journée. En cas d'heure libre, l'élève se rend en salle de permanence. Il peut aussi être autorisé à se détendre dans les foyers du Lycée.

3- MANUELS SCOLAIRES, TABLETTES ET MATERIEL

Le Lycée se charge d'organiser les achats des manuels scolaires neufs ou d'occasion, des tablettes, ainsi que de l'outillage technique nécessaire à la scolarité. Et nous vous donnerons toutes les précisions sur le fonctionnement mis en place en temps utile.

4- ASSURANCES

Dans les lycées techniques industriels, TOUS les élèves sont obligatoirement inscrits à la Sécurité Sociale (régime "Accident du Travail"). Sont ainsi couverts les frais dus aux accidents se produisant au Lycée, au taux de 100 %, à condition que la déclaration d'accident ait été faite par le Lycée dans les 48 heures.

Les accidents de trajet **SONT EXCLUS** de cette couverture Accidents du Travail pour les périodes d'étude au Lycée **MAIS SONT PRIS EN COMPTE** pour les périodes de stages en entreprise.

L'assurance « responsabilité civile » est obligatoire. Le lycée rend obligatoire la souscription Il faut vérifier qu'elle est bien incluse dans le contrat familial d'habitation et qu'elle couvre bien les élèves ; sinon il faut en souscrire une.

L'assurance « individuelle-accident » est obligatoire pour toutes les activités extrascolaires ou sorties (voyages, visites, activités du mercredi, sortie patinoire, etc...). Le lycée souscrit à un contrat d'assurance de groupe pour tous les élèves admis au lycée (7,70 €/ an).

5- CONCLUSION

Il est rappelé à tous les jeunes entrant au Lycée Marcel CALLO que cet établissement est un lycée catholique dont le règlement doit être accepté par tous, élèves et familles, pour la durée de leur séjour au Lycée.

Aux candidates et candidats et à leurs familles

La classe de Troisième est une année marquée par des choix décisifs, et il y a deux conditions pour que ces choix puissent être pertinents.

Première condition : il faut que chaque élève conduise bien sa scolarité présente en collège pour réussir son orientation: c'est son devoir !

Deuxième condition : avec sa famille, il lui faut bien connaître les chemins de formation en lycée pour pouvoir faire un choix raisonné de son devenir scolaire : c'est notre devoir à nous que de vous aider à découvrir ces parcours !

En agissant aujourd'hui ...

Agir aujourd'hui, c'est conduire de façon optimale votre scolarité en collège, en ayant bien conscience que vous gèrerez un moment de votre parcours. Rappelez-vous bien que toute période de votre scolarité consolide vos acquis antérieurs, en même temps qu'elle prépare vos apprentissages de la période à venir.

Vous allez de plus en plus devenir responsables de votre parcours : par votre activité et votre implication d'aujourd'hui, par votre motivation, vous allez de plus en plus agir sur les décisions vous concernant.

Agir aujourd'hui, c'est tout faire pour que votre scolarité soit la meilleure qui puisse être. Comment ? Par votre travail, votre volonté et votre sérieux, par votre assiduité, par la régularité dans l'effort, toutes attitudes qui sont possibles et nécessaires pour chacune et chacun d'entre vous.

Vous préparez demain ...

Préparer demain, c'est avoir un projet et vouloir vous informer sur les moyens d'aboutir dans ce projet, et c'est aussi rechercher les opinions et expériences des autres. C'est mûrir votre projet personnel, projet de formation, projet de carrière, et projet de vie, et envisager en conséquence votre choix d'orientation scolaire.

Préparer demain, c'est savoir vous entourer de tous les conseils : il n'y en a pas un qui soit superflu. En ce qui nous concerne, vous pouvez toujours nous contacter, ou demander à nous rencontrer.

Prenez soin aussi de toujours mettre à vos côtés dans cette réflexion vos parents et les enseignants de votre collège. Ce sont eux qui vous connaissent le mieux, et ils ont des repères qui leur permettent de conseiller; ils ont leur expérience et en connaissent d'autres ; et ils veulent votre réussite.

Avec confiance et courage !

L'avenir ne se prévoit pas, il se prépare ! Et c'est aujourd'hui que vous le préparez en choisissant une voie de formation qui vous permette d'allier bonheur d'apprendre et réussite scolaire et personnelle. Croyez en votre avenir: préparez-le par votre travail d'aujourd'hui, ainsi que par vos choix d'orientation d'aujourd'hui !

Quant à nous que vous êtes venus rencontrer, si vous êtes à Marcel Callo l'an prochain, nous nous engageons à être les porteurs et les promoteurs de cette confiance dont vous avez besoin.

Nous serons à vos côtés pour vous accompagner et vous guider dans votre travail et dans la construction de votre parcours scolaire, professionnel, et humain. Et d'ici là, nous vous souhaitons la réussite nécessaire à vos choix et la confiance nécessaire à la réalisation de vos projets !

Sandrine JULE
Directrice d'études
des Secondes Générales

Bertrand RICAUD
Directeur d'étude
des Secondes Professionnelles

Olivier CLERO
Directeur adjoint
du Lycée Marcel Callo

Isabelle BELAUD
Chef d'établissement
du Lycée Marcel Callo

LE PRÉAMBULE DU PROJET ÉDUCATIF



Le Lycée privé Marcel CALLO est un établissement d'enseignement catholique dont la tutelle est assurée par la Province de Rennes des Frères de l'Instruction Chrétienne de Ploërmel. Cette tutelle leur a été déléguée par l'Evêque du Diocèse.

Le Lycée Marcel Callo a passé un contrat d'association avec l'Etat. Il participe à la cohésion et la mise en valeur du Pays de Redon et de Vilaine.

Dans le cadre de son Projet Educatif, approuvé par la Tutelle, le Lycée Marcel Callo se fixe un certain nombre d'objectifs éducatifs qui partent de la conviction qu' " on n'instruit pas sans éduquer ".

Cette éducation est d'abord de la responsabilité des parents. Mais le Lycée veut, à la place qui est la sienne, compléter et poursuivre leur action éducative.

**« Dans ces établissements,
on forme la personne tout entière,
son cœur aussi bien que son esprit »**

Jean-Marie de La Mennais

DES RÈGLES DE VIE - EXTRAITS DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL

Le respect de soi-même et des autres est le fondement de la vie scolaire au Lycée Marcel Callo.

◆ Respect de chaque personne quelle que soit sa place dans le Lycée et quelles que soient ses convictions ; dialogue et écoute sont privilégiés ;

◆ Respect de l'esprit du Lycée, lieu d'éducation et d'ouverture, notamment par un comportement favorisant le travail; chacun s'efforce de garantir la confiance et de privilégier l'entraide ;

◆ Respect du matériel et de son bon état, des locaux et de leur propreté.

Chacun s'interdit toute forme de violence et de mépris.

→ Relations garçons - filles. Il est naturel que des sentiments amoureux puissent naître ou exister au sein d'un établissement scolaire; ils sont l'affaire des seules personnes concernées et relèvent de leur vie privée. Les marques d'affection qui peuvent être échangées dans le Lycée, lieu public, doivent donc rester discrètes.

→ Signes ou symboles distinctifs doivent rester discrets et sans connotation politique ou idéologique, et ne sauraient en aucun cas aller contre la loi, ni contre le caractère propre de l'établissement catholique qu'est le Lycée Marcel Callo.

→ Tenue générale L'apparence que l'on se donne (vêtements, coiffures...) est une façon de communiquer et d'exprimer ce que l'on est. Elle doit tenir compte des règles de civilité

ambiante pour ne pas être perçue comme agressive ou irrespectueuse. La propreté est une marque toute particulière de respect de soi-même et des autres.

→ L'attitude et le comportement au sein du Lycée, lors des sorties, des stages, façonnent l'image que les parents, les professionnels, etc... se font du Lycée. Une bonne image est bénéfique à tous, en particulier lors de la recherche ultérieure d'un emploi.

Enfin, il est souhaitable que les élèves fassent preuve de maturité et d'esprit citoyen en prenant des initiatives, en assumant des responsabilités, et en considérant que la qualité de vie et des relations au sein du Lycée est l'affaire de tous et de chacun.

UN ESPACE DE VIE ET D'ÉDUCATION

L'internat du Lycée Marcel Callo accueille garçons et filles

Le Lycée Marcel CALLO offre un service d'internat aux élèves.

Ce service permet à chaque jeune de se concentrer sur ses études. Sans contraintes d'organisation, c'est une véritable aide à la réussite scolaire.

Et c'est l'un des fondements essentiels de l'ambiance et de l'esprit qui règnent à Marcel Callo.

L'internat dit « Marcel-Callo »

Il est situé dans l'enceinte du Lycée, comporte 137 chambres individuelles dans sa partie principale, et 12 chambres dont quelques-unes doubles, dans l'aile ouest du Lycée.

L'internat dit « Les Bruyères »

Il propose 29 appartements de 3 chambres individuelles, 11 stu-

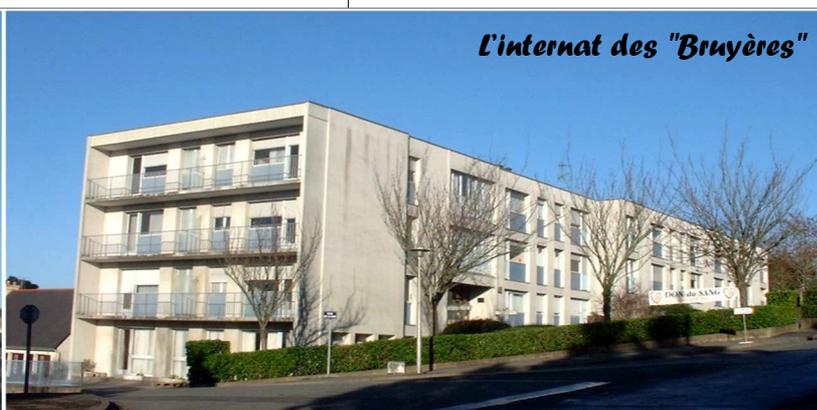
dios deux-pièces de 4 lits ainsi que 12 chambres doubles ou individuelles.

L'internat externe à proximité

Certaines années, en fonction des effectifs de jeunes internes, des élèves bénéficient d'une forme d'internat externe à proximité : ils rejoignent leurs logements après le repas et la pause qui suit, à savoir vers 20h00.



L'internat "Marcel Callo"



L'internat des "Bruyères"

Tél. Lycée : 02 99 71 41 33 (sur répondeur après 17 h 30) - Téléphone internat : 07 61 51 28 65 après 17 h 30

UN LIEU DE TRAVAIL ET DE FORMATION

Le travail scolaire: les temps d'étude

En soirée les internes disposent de deux temps de travail obligatoire : de 17h50 à 18h45, puis de 20h à 21h en chambre, auxquels ils peuvent ajouter du travail personnel entre 21h00 et 22h00.

L'entraide scolaire entre les élèves est facilitée par la possibilité de travailler en commun.



Une sortie hebdomadaire en ville

Du lundi 8 heures au vendredi 16h30, les internes de "secondes" restent au sein du Lycée. Avec la possibilité d'une sortie en ville le mercredi de 16h30 à 17h50, si les parents l'autorisent en signant une décharge (à validité annuelle). Les internes des autres classes peuvent sortir en ville chaque soir sur autorisation parentale.

Des temps et lieux de détente

La concentration indispensable aux études en cours ou en permanence impose d'avoir des temps de détente. Les élèves disposent de foyers équipés, d'un gymnase et d'un terrain de sport, de salles de télévision, de clubs: musique, informatique et diverses animations.

Le mercredi après-midi pour les "secondes", et en 2ème partie de soirée pour tous, des activités sportives et de loisirs sont proposées aux élèves: foot ou autre sport, télévision, jeux, ...

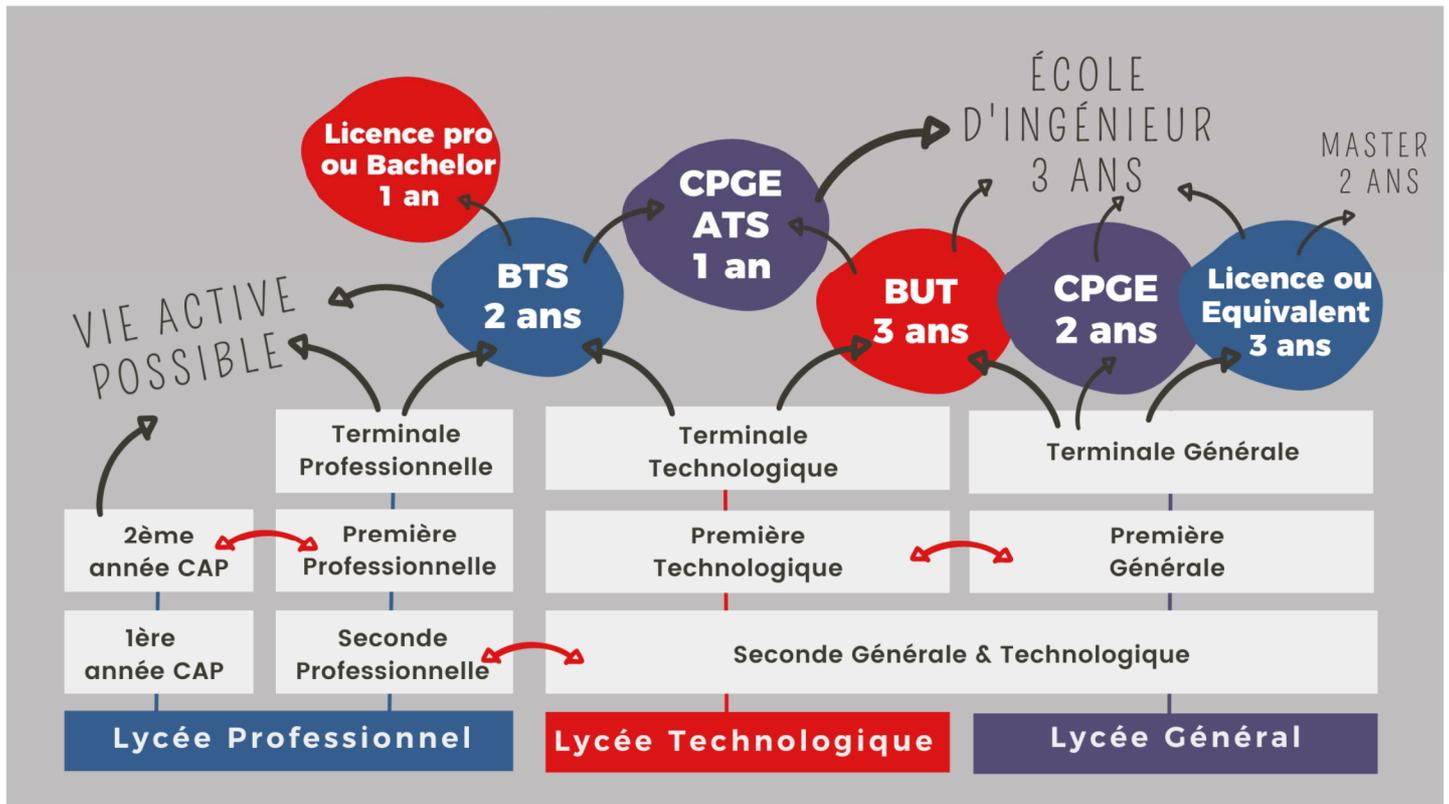


Un espace d'écoute et de parole

Les membres de l'équipe éducative savent écouter, conseiller, et encourager les jeunes.

Ils sont aussi à l'écoute des parents qui ne doivent pas hésiter à les contacter.

Les parcours de formation possibles au lycée Marcel Callo et après...



À partir de la 3^{ème}

Portes Ouvertes

Vendredi 2 février 17h - 20h	Samedi 3 février 9h - 12h
Vendredi 15 mars 17h - 20h	Samedi 16 mars 9h - 12h

Mini Stages
Immersion possible **le mercredi après-midi**
Conseils en orientation

Tu hésites encore sur ton orientation ?
tu ne connais pas trop les différentes filières professionnelles ?

Profite des **Portes Ouvertes** et/ou effectue un **Mini Stage** pour découvrir nos formations

LES HORAIRES HEBDOMADAIRES DANS LES SECONDES DES DIFFÉRENTES VOIES

Horaires approximatifs qui peuvent varier légèrement selon les spécialités

	2nde Générale	2nde CAP	2nde Bac Pro
Français	4 h	2 h	4 h
Histoire-Géographie-EMC	3½ h		
LV A Anglais	5½ h	2 h	2 h
LV B Allemand-Espagnol			
Mathématiques	4 h	2½ h	3½ h
Physique-Chimie	3 h		
SVT (2GT) ou PSE (LP)	1½ h	1½ h	
Sciences Economiques et Sociales	1½ h		
Sc. Numériques et Techno	1½ h		
Section Euro (Mathématiques)	1h		
Arts			1 h
EPS	2 h	2½ h	3 h
Accompagnement personnalisé	2 h	2 h	1 h
Enseignements optionnels	3 h		
Réalisation Chef d'Oeuvre		2h	
Théorie professionnelle		3 h	2 h
Pratique professionnelle		10½ h	10 h
Co-Intervention Maths-Ens. Pro.		1½ h	½ h
Co-Intervention Français-Ens. Pro.		1½ h	½ h
Stage entreprise	2 semaines	12 sem. sur 2 ans	20 sem. obligatoires/3 ans + 6 semaines facultatives

Remarques sur cette grille :

PSE : Prévention Santé Environnement

Section européenne :

La possibilité d'être scolarisé en section européenne est offerte aux élèves. Le cours de mathématiques en tant que discipline non linguistique (DNL) s'insère dans la pratique de l'anglais dès la classe de Seconde Générale. L'option EPS ne peut pas être dispensée dans cette section.

Option EPS :

Cette option a pour objectif d'optimiser et d'augmenter la pratique sportive de l'élève, de le faire entrer dans une démarche réflexive pour devenir un sportif responsable capable de réinvestir ses connaissances et enfin de l'aider dans sa réflexion d'orientation en poursuivant un projet d'entraînement et en étudiant les métiers du sport.

Cette option représente 2h de cours par semaine et un séjour sportif en juin.

Celle-ci n'est pas cumulable avec l'option LVC italien.

Option Italien LVC :

Possibilité de choisir l'italien en 3ème langue (débutant). Cette option représente 3h d'enseignement par semaine. Cette option n'est pas cumulable avec l'option EPS.

Accompagnement à l'Orientation :

Le volume horaire est, à titre indicatif, de **54 heures annuelles** et dédié à l'orientation. Cet accompagnement permet de faire le point sur les compétences de chaque élève et sur la manière de les approfondir ou de répondre aux difficultés dans les différentes disciplines. Trois grands axes déclineront cette aide au choix de l'orientation : découvrir le monde professionnel et s'y repérer/connaitre les formations de l'enseignement supérieur et leurs débouchés/élaborer son projet d'orientation.

Enseignements optionnels :

Les structures des deux enseignements technologiques optionnels CIT et SI sont similaires, il est souhaitable de combiner leurs contenus et donc de proposer une option SI-CIT.

Sciences de l'ingénieur – Création et Innovation Technologique

Ces enseignements engagent les élèves dans la démarche scientifique en leur proposant de participer à des "**défis technologiques**" nécessitant la réalisation d'expérimentation à caractère scientifique (SI) ou des processus de conception de produits en utilisant une démarche de création (CIT). Les élèves découvrent ainsi les relations entre les sciences et les solutions technologiques dans un contexte contraint par des exigences socio-économiques et environnementales.

Ces enseignements optionnels permettent d'identifier les perspectives d'études supérieures par une connaissance approfondie de la nature des enseignements scientifiques, notamment la spécialité Sciences de l'Ingénieur du cycle terminal de la voie générale ou encore la spécialité STI2D de la voie technologique. Les activités proposées s'inscrivent dans le contexte d'un environnement technologique numérique.

Lignes spécifiques INTERNES LUNDI –VENDREDI

A titre indicatif, veuillez trouver ci-contre les horaires 2023-2024 susceptibles d'être modifiés pour 2024-2025.

Des circuits de transport sont organisés le lundi matin et le vendredi soir pour l'aller et le retour des internes. En partant du Lycée dès la sortie des cours le vendredi, à 16 h 15, les cars évitent les embouteillages de Redon, et les jeunes arrivent ainsi plus rapidement chez eux. Pas de bagages à transporter. Pas d'obligation de déplacements des familles.

C'est pourquoi nous vous informons de l'existence de ce service qui facilite grandement l'accès au Lycée pour les jeunes. Ces lignes de transport vous sont communiquées pour que vous disposiez d'une première information. Vous pouvez aussi les faire connaître aux autres familles de votre connaissance dont les jeunes pensent devenir internes dans notre Lycée.

INSCRIPTIONS EN LIGNE du FIN MAI à la mi-juillet sur le site ALEOP.FR

↳ Dans le département 44 :

Pour les lignes 66-67-68-69 : Communauté de commune de PONTCHATEAU (02.40.88.25.27); ligne 95 : Région Pays de Loire (02.40.07.20.55)

↳ Dans le département 56 :

Pour la ligne BGO 10 : Linévia (02.97.22.00.21)

↳ Dans le département 35 :

Certaines communes d'Ille et Vilaine ne sont pas concernées par le transfert à Redon agglomération. Il s'agit de : Comblessac, Grand-Fougeray, Guipry-Messac, La Dominelais, La Noé-Blanche, Lohéac, Sainte Anne-sur-Vilaine, Saint Séglin et Val d'Anast (Campel et Maure-de-Bretagne). Pour les élèves résidant hors Redon Agglomération : les services scolaires quotidiens ne sont pas organisés pour les besoins spécifiques des internes. Ces derniers peuvent toutefois, dans la limite des places disponibles, emprunter les circuits spécifiques scolaires. Ils peuvent utiliser les autres moyens de transport mis à disposition par la Région Bretagne dans le cadre de son réseau Breizhgo. Les élèves internes inscrits aux transports scolaires peuvent bénéficier de la tarification scolaire s'ils respectent les conditions décrites dans le règlement régional des transports scolaires.

Transport de la Région Bretagne : 02.99.300.300

Lignes de transport 2023-2024

Lundi Matin	Horaire	Vendredi soir	Horaire
Ligne 66			
ST NAZAIRE Heinlex	6 h 10	MARCEL CALLO	16 h 45
ST ANDRE DES EAUX PMU Aubette	6 h 27	Quai Surcouf	16 h 55
ST LYPHARD STADE	6 h 42	MISSILLAC - Église	17 h 25
CHAPPELLE MARAIS Parking de la Gare	6 h 56	CHAPPELLE MARAIS Parking de la Gare	17 h 35
MISSILLAC-Église	7 h 10	ST LYPHARD Stade	17 h 50
Quai Surcouf	7 h 40	ST ANDRE DES EAUX PMU Aubette	18 h 05
MARCEL CALLO	7 h 50	ST NAZAIRE Heinlex	18 h 17
Ligne 67			
Gare SNCF St Nazaire	6 h 16	Redon Quai Surcouf	16 h 45
MONTOIR DE BRETAGNE DR Schweitzer	6 h 29	MARCEL CALLO	17 h 00
ST MALO DE GUERSAC La Rue	6 h 34	CROSSAC Parking	17 h 55
ST JOACHIM Marché	6 h 47	ST JOACHIM - Marché	18 h 02
CROSSAC Parking-cimetière interne	6 h 55	ST MALO DE GUERSAC La Rue	18 h 12
MARCEL CALLO	7 h 45	MONTOIR DE BRETAGNE DR Schweitzer	18 h 20
Redon Quai Surcouf	7 h 52	Gare SNCF St Nazaire	18 h 32
Ligne 68			
DONGES Six croix	6 H 12	MARCEL CALLO	16 H 45
SAVENAY Gare routière	6 H 29	Quai Surcouf	16 h 55
CAMPBON Route de Pontchâteau	6 H 41	PONTCHATEAU - Église	17 H 45
ECOLE LA FONTAINE INTERNE	6 H 53	ECOLE LA FONTAINE INTERNE	17 H 58
PONTCHATEAU - Église	7 H 05	CAMPBON RTE de Pontchâteau	18 h 05
MARCEL CALLO	7 H 45	SAVENAY Parking interne	18 H 20
		DONGES Six croix	18 H 35
Ligne 69			
PORNICHET Espace Multi modal	6 h 00	MARCEL CALLO	16 h 45
LA BAULE Les Salines	6 h 18	Quai Surcouf	16 h 55
GUERANDE Athanor	6 h 32	HERBIGNAC Champ Foire	17 h 40
HERBIGNAC Champ Foire	6 h 55	GUERANDE Athanor	18 h 00
Redon Quai Surcouf	7 h 40	LA BAULE Les Salines	18 h 25
MARCEL CALLO	7 h 50	PORNICHET Pl. Marché	18 h 45
Ligne 95 - GUEMENE-DERVAL			
SION LES MINES - Église	05 h 35	MARCEL CALLO Parc Anger	16 h 40 17 h 00
ISSE - Ste Barbe	05 h 58	DERVAL - Rue de Nantes	17 h 50
NOZAY - Gendarmerie	06 h 20	JANS - Église	18 h 00
GRIGNONNAIS - Église	06 h 28	MARSAC/DON - Rue Isaïe Rabu	18 h 10
VAY - Rue du stade	06 h 34	VAY - Rue du stade	18 h 18
MARSAC/DON - Rue Isaïe Rabu	06 h 44	GRIGNONNAIS - VAY - Bourg	18 h 25
JANS - Église	06 h 55	NOZAY - Gendarmerie	18 h 34
DERVAL - Rue de Nantes	07 h 00	ISSE - Ste Barbe	18 h 54
MARCEL CALLO REDON Parc Anger	07 h 43 07 h 50	SION LES MINES - Église	19 h 17
Ligne BGO 10- PLOERMEL			
PLOERMEL - Place cars	06 h 15	MARCEL CALLO	16 h 38
CHAPPELLE CARO - Mairie	06 h 23	GLENAC	17 h 18
MALESTROIT - Face Crédit Agricole	06 h 35	LES FOUGERETS	17 h 29
LA GACILLY	07 h 56	LA GACILLY	17 h 40
GLENAC	07 h 12	MALESTROIT	18 h 05
MARCEL CALLO	07 h 40	CHAPPELLE CARO - PLOERMEL	18 h 17 - 18 h 28

Si vous êtes domicilié en Ille-et-Vilaine sur les communes de REDON AGGLOMÉRATION



Inscription entre la fin mai et le 16 juillet.

Rendez-vous sur :

www.redon-agglomeration.bzh/votre-service/sedeplacer/transports-scolaires

1 - Aller sur l'onglet « portail familles » en ligne;

2 - Pour toute nouvelle inscription cliquer sur 1ère inscription;

3 - Si votre enfant est déjà inscrit, cliquer sur réinscription en vous munissant de l'adresse mail avec laquelle vous avez réalisé l'inscription.

Pour toutes autres demandes spécifiques hors territoire, contacter les services de Redon Agglomération tél : 02.99.72.15.58-mail : transport@redon-agglomeration.bzh

Si vous êtes domicilié en Morbihan sur les communes de REDON AGGLOMÉRATION ou si vous ne dépendez pas de REDON AGGLOMÉRATION



Pour connaître les lignes, circuits et horaires qui vous concernent, consulter le site de la Région Bretagne :

www.breizhgo.bzh transports.bretagne.bzh, rubrique « transports scolaires ».

Ce service est ouvert 7 jours/7 et 24h/24 **jusqu'au début juillet**

Pour informations : tél 02.99.300.300 mail : antennederennes.transports@bretagne.bzh

Avec LINEVIA **depuis 2023**, il existe aussi une ligne régulière en provenance de

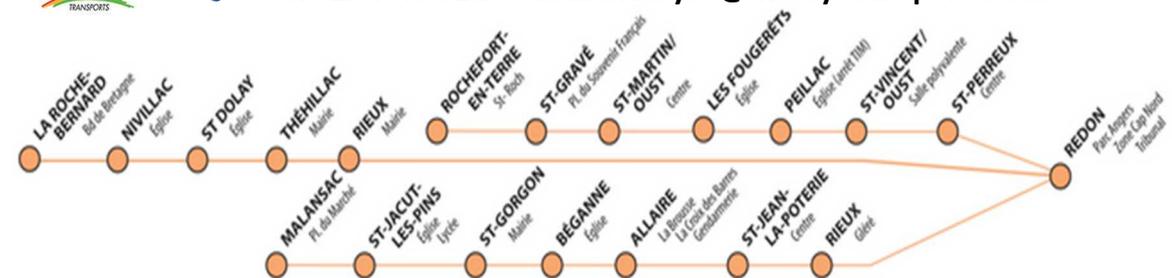
PLELAN LE GRAND - GUER



tel 02.97.22.00.21 - contact@linevia.fr



tél 02.97.43.32.70 - mail maury56@maury-transport.com



Si vous êtes domicilié sur la communauté de communes du pays de Pontchâteau

INSCRIPTION du fin mai à la mi-juillet sur : www.aleop.paysdelaloire.fr

L'inscription et le suivi de votre dossier se font en ligne dans « espace famille ».

Renseignements : Communauté de communes du pays de Pont-Château

tél 02.40.88.25.27

mail : transportscolaires@cc-paysdepontchateau.fr



Pour tous compléments d'information, contacter Isabelle GUÉGAN au Lycée Marcel-Callos.

Coûts de scolarisation d'un élève en première année de lycée en 2024-2025 (2nde Générale, 2nde Bac Pro ou Seconde CAP)

Malgré la conjoncture actuelle, le lycée Marcel Callo souhaite maintenir des tarifs accessibles à toutes les familles. Deux propositions vous sont donc présentées : un tarif de base et un tarif solidarité :

Pour les externes :

Contribution des familles : 78 € x 10 mois (83 € tarif solidarité)

Repas occasionnel (self ou cafétéria) : 7 € le repas

Pour les Demi-pensionnaires :

Contribution des familles : 78 € x 10 mois (83 € tarif solidarité)

Repas (self ou cafétéria) : 6,70 € le repas

Pour les Pensionnaires :

Contribution des familles : 78 € x 10 mois (83 € tarif solidarité)

Pension : 375 € par mois comprenant les études, tous les repas et l'hébergement

+ 26,50 € supplémentaires par mois pour les pensionnaires qui rentrent le dimanche soir

- x 9,5 mois pour les élèves de 2nde Générale et Technologique
- x 9 mois pour les élèves de 2nde BAC PRO Aéronautique (*)
- x 8,5 mois pour les élèves des autres 2ndes BAC PRO et 2nde CAP (*)

(*) Le nombre de mois de facturation de l'internat indiqué ci-dessus correspond à l'élève qui ne reste pas interne pendant ses périodes de stage en entreprise. Si un élève est interne pendant toute sa/ses période(s) de stage, le nombre de mois de facturation de l'internat sera de 10.

Manuels scolaires et équipements

- Les manuels scolaires papiers et/ou numériques sont achetés par le lycée et seront refacturés aux familles.
- Tablettes numériques : Un iPad (Apple) sera remis à chaque élève entrant en 2nde et servira pour l'enseignement. L'élève devra l'avoir toujours avec lui. L'iPad sera loué par les familles sur la durée de la scolarité (tarifs 2023-2024 : 11 €/mois x 30 mois, sauf CAP 14 €/mois x 20 mois) et deviendra propriété de la famille à la fin de la location.
- Les équipements techniques (outillages) seront fournis aux lycéens et seront partiellement financés par une subvention octroyée par le Conseil Régional.

Frais complémentaires

Les factures comportent d'autres frais directement liés aux activités de chaque classe. À savoir :

- les petites fournitures, les rééquipements en outillages ou en manuels scolaires (suite à leur perte)
- les visites d'entreprises, déplacements, sorties pédagogiques et séjours
- les vêtements de travail et de sécurité pour les élèves du lycée professionnel
- les livres de poche étudiés en cours de Français
- Mutuelle de groupe St Christophe.

Le Lycée Marcel Callo propose aux familles trois modalités de paiement :

- soit par prélèvements automatique,
- soit par carte bancaire via EcoleDirecte,
- soit par chèque ou en espèces à réception des factures.

(Sachez que le prélèvement automatique est la formule choisie par plus de 90% des familles.)

Les Bourses Nationales de Lycée : rentrée 2024

Que votre jeune soit boursier ou non actuellement, la demande de bourses pour l'entrée au lycée va se faire soit dans le collège où le jeune effectue sa 3^{ème}, soit dans le lycée où il rentrera en septembre 2024. Renseignez-vous dès maintenant dans votre collège actuel.

Cas particuliers : Les élèves non scolarisés au cours de l'année scolaire 2023/2024 (reprise d'études après travail ou apprentissage), scolarisés en établissement dépendant du Ministère de l'Agriculture (Maison familiale, lycée agricole) ou ayant suivi des cours par correspondance, peuvent demander un dossier de bourse dès leur entrée dans le nouvel établissement (en septembre 2024).

BARÈME DES BOURSES NATIONALES D'ÉTUDES DE SECOND DEGRÉ DE LYCÉE

Barème d'attribution des bourses de lycée 2023 - 2024 - Année de référence des revenus : 2022

Nombre d'enfants à charge	Plafonds de ressources du foyer à ne pas dépasser Revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition 2023 sur les revenus de 2022					
	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6
1	20 127	15 932	13 531	10 913	6 782	2 651
2	21 674	17 383	14 760	11 904	7 536	3 167
3	24 769	20 279	17 221	13 889	9 043	4 198
4	28 641	23 178	19 682	15 874	10 549	5 226
5	32 511	27 523	23 372	18 850	12 811	6 771
6	37 157	31 868	27 063	21 828	15 073	8 315
7	41 801	36 214	30 754	24 802	17 333	9 863
8 ou plus	46 446	40 562	34 445	27 778	19 594	11 407
Montant annuel de la bourse	468 €	573 €	678 €	780 €	885 €	993 €

Les élèves fréquentant une classe de niveau collège dans un lycée ou un EREA bénéficieront d'une bourse de lycée qui ne peut excéder l'échelon 3.

Montant annuel de la bourse au mérite (*)	402 €	522 €	642 €	762 €	882 €	1002 €
---	-------	-------	-------	-------	-------	--------

(*) attribuée aux boursiers de lycée entrant en classe de seconde ou de première année de CAP avec une mention Bien ou Très bien au DNB

Montant annuel de la prime d'internat (accordée aux élèves boursiers internes)	327 €	396 €	465 €	534 €	603 €	672 €
--	-------	-------	-------	-------	-------	-------

Montant de la prime d'équipement accordée aux élèves boursiers inscrits pour la première fois en première année de certaines spécialités de formation (liste déterminée par arrêté) :

341,71 €



Aides à la scolarité

Certaines caisses de retraite complémentaire et certains comités d'entreprises attribuent des aides aux enfants scolarisés. Renseignez-vous auprès de ces organismes.

Fond Social Lycéen

Les fonds sociaux permettent d'aider les familles en difficulté financière à assumer les frais de scolarité. Les fonds sont gérés par l'établissement et proviennent d'une dotation annuelle du rectorat. Les demandes d'aide seront à formuler auprès du lycée qui étudiera le dossier en commission de fond social.

 Pour tous renseignements complémentaires concernant les modalités et aides financières, contacter le service comptabilité au Lycée 02 99 71 41 33

facturation-familles@lyceemarcelcallo.org



LORS DES PORTES OUVERTES 2024

Rencontre des enseignants, des responsables, des personnels et des élèves.

Visites des espaces.

Inscription pour les mini-stages en lycée professionnel du mercredi après-midi.

Préinscription en ligne à partir du 2/02/2024 jusqu'au 2/04/2024

@ Inscription en ligne sur le site internet du lycée www.lyceemarcelcallo.org

Pièces à téléverser :

→ Pour tous les candidats :

- bulletins scolaires de l'année précédente,
- bulletins scolaires des 1er et 2ème trimestres ou du 1er semestre de l'année en cours,
- fiche navette d'orientation (Avis provisoire) du collège,
- Une photo d'identité,
- livret(s) de famille intégralement,
- copie du jugement de divorce ou de séparation le cas échéant

→ Pour les candidatures optionnelles en Seconde générale :

- La demande d'inscription en section européenne à télécharger et à faire compléter par le professeur d'anglais du collège.
- La demande d'inscription en option EPS à télécharger.

Conditions d'admission

- ▶ Bien respecter la date butoir du 2 avril pour l'envoi de la demande d'inscription,
- ▶ Avoir un avis favorable du conseil de classe pour l'orientation sollicitée
- ▶ Les bulletins ne font pas apparaître des remarques continuelles et fort négatives sur le comportement et (ou) le travail de l'élève.

Dans ces conditions, le lycée Marcel Callo s'engage, dans la limite des places disponibles, à réserver une place pour votre jeune, dans ses classes de Seconde Générale et Technologique, de Seconde BAC PRO ou CAP pour Septembre 2024. Nous vous conseillons d'indiquer au moins deux choix par ordre de préférence et nous ferons le maximum pour satisfaire votre premier vœu.

Pour toute question merci de contacter Anne BIARNEIX, secrétariat d'inscriptions, au 02 99 71 41 33 ou par mail anne.biarneix@lyceemarcelcallo.org

**A partir du 26 Avril 2024,
le Lycée Marcel Callo
vous transmettra
par courrier
sa décision D'ADMISSION**

☒ Un courrier vous parviendra durant la 2ème semaine des vacances de printemps

- pour vous informer, au vu de l'avis provisoire d'orientation, de notre proposition d'admission,
- pour vous donner un code d'accès Ecoledirecte vous permettant de finaliser le dossier d'admission (dernier délai le 13 mai)
- pour valider définitivement votre dossier, versement de la caution obligatoire par carte bancaire. En cas de règlement par chèque, l'acceptation éventuelle du dossier ne sera effective qu'à réception du chèque.
 - 90 € pour les internes
 - 60 € pour 1/2 pensionnaires et externes

i La confirmation d'admission ne devient définitive qu'à réception de la décision favorable du chef d'établissement actuel.
Et, en cas de décision défavorable de ce dernier, toute la procédure d'admission précédemment expliquée deviendrait caduque.



DEMANDE D'INSCRIPTION EN SECTION EUROPÉENNE DE SECONDE GÉNÉRALE

Année scolaire
2024/2025

Nom et Prénom de l'élève-candidat(e) _____

Au Lycée Marcel Callo, les élèves entrant en Seconde Générale peuvent se porter candidats pour une admission dans la section européenne du Lycée.
Les Mathématiques sont la discipline non-linguistique proposée au lycée Marcel Callo. L'anglais est la langue vivante étrangère dans laquelle se fait une partie des cours.
Pour accepter un élève dans cette section européenne, la commission d'admission étudiera plus particulièrement les résultats scolaires de 3^{ème} tant en anglais qu'en Mathématiques.
Pour les élèves qui suivent déjà en collège une section européenne, leurs attitudes et aptitudes exprimées au travers des appréciations sur les bulletins scolaires seront prises en compte.
Et seront aussi pris en compte la motivation de l'élève et l'avis du professeur d'anglais du collège : le renseignement de ces deux rubriques (ci-dessous) par les candidats est donc indispensable.

Motivation du (de la) candidat(e) pour entrer en section européenne (en anglais) :

Signature des parents :
le ___ / ___ / 2024

Signature de l'élève :
le ___ / ___ / 2024

Avis de l'enseignant(e) d'anglais sur l'aptitude de l'élève à suivre une partie des cours de Mathématiques de Seconde générale en langue anglaise :

Avis favorable

Avis défavorable

Appréciation :

Nom de l'enseignant(e) :

Signature de l'enseignant(e) :
le ___ / ___ / 2024

Feuille à retourner dans le dossier d'inscription
par les familles des élèves candidats à l'admission en section européenne



Formulaire de candidature OPTION EPS en Seconde Générale et Technologique

Année scolaire
2024/2025

L'enseignement optionnel d'éducation physique et sportive prolonge l'enseignement commun en offrant la possibilité à l'élève d'enrichir ses expériences grâce à l'approfondissement et/ou à la découverte de nouvelles activités physiques et sportives (escalade, sport collectif et musculation). Cette option pourra se poursuivre en 1ère et Terminale. Elle s'adresse à des élèves qui souhaitent poursuivre un projet d'entraînement et/ou s'orienter vers les métiers du sport.

L'option EPS c'est :

- ⇒ Un cours de deux heures obligatoire par semaine.
- ⇒ Un temps fort sportif obligatoire de plusieurs jours organisé par la lycée en fin d'année scolaire.
- ⇒ Des évaluations et des appréciations sur les bulletins semestriels.

Je soussigné(e) _____

Sollicite l'inscription de : _____

sur la liste des candidat(e)s à l'option EPS pour la rentrée 2024 en classe de seconde Générale et Technologique.

Date : ____ / ____ / _____ Signature de l'élève Signature du ou des représentants légaux

Afin d'étudier cette candidature, merci à l'élève de compléter le tableau suivant et **de rédiger une lettre de motivation au dos de ce courrier** en développant les éléments de sa motivation à intégrer l'option EPS du lycée Marcel Callo.

Informations liées à l'expérience sportive

	Activités pratiquées	Niveau de pratique	Nombre d'années
Club			
AS du collège			
Autres			
Jeune officiel (arbitre)			